

COLLETOT.

Paroisse des Doy., Baill., Vic., Elect. de Pont-Audemer. — Dioc., Parl. et Gén. de Rouen.

Colletot, avec la terminaison anglo-saxonne de son nom, et son église, dédiée à Saint-Denis, peut à bon droit passer pour un des plus vieux villages de la Normandie.

Dans le XI^e siècle, Ansfrida étant abbesse de Saint-Léger-de-Préaux, Guillaume, fils d'Anquetil, céda aux religieuses de cette maison tout ce qu'il possédait de terre à Colletot et à Eturqueraye. Cette donation avait pour motif le salut de son âme et de l'âme de ses sœurs; une somme d'argent que lui donna l'abbesse au moment où il partait pour l'Espagne, avait aussi excité sa générosité. Le prix du domaine qu'il abandonnait lui fut compté en présence de Guillaume, archidiacre de Lisieux, et autres (1).

Le départ de Guillaume, fils d'Anquetil, pour l'Espagne, dut coïncider avec celui de Raoul de Tosny, vers 1077 (2).

La Roque a fait de ce Guillaume un membre de la famille d'Harcourt, ce qui n'est pas impossible, mais il ne faut pas le confondre avec son neveu Guillaume, fils de Robert, fils d'Anquetil, un des combattants de la bataille de Bourgtheroude, en 1223, comme l'a fait M. Canel.

Il est très probable, suivant une heureuse conjecture de M. Canel (3), que la seigneurie avec l'église de Colletot, fut donnée par Gislebert de Corneville au prieuré de chanoines réguliers qu'il venait de fonder au chef-lieu de ses domaines. L'archevêque Hugues approuva, vers 1160, la donation de

l'église au prieuré, et depuis lors, la cure de Colletot fut régulière et desservie par un religieux qui prit plus tard le titre de prieur.

Dans les rôles de 1198 et 1203, on retrouve à deux reprises le nom de Colletot. Joscelin de Colletot avait payé au Trésor royal 100 s. pour une transaction sur procès (*pro concordia*), et à la suite d'un procès avec les hommes de Colletot, Jean du Bois seigneur du fief de ce nom, à Appeville, avait payé 50 s. d'amende.

En 1207, Guillaume de Condé-sur-Risle, chevalier, vendit à un juif de Pont-Audemer, nommé Calot, tout ce qu'il possédait à Corneville et à Colletot. Ce juif est connu par plusieurs arrêts de l'Echiquier. Un arrêt des assises de Falaise, en 1207, l'autorisa à se battre en duel avec un autre juif nommé Abraham, qui l'avait attaqué sur un grand chemin (1).

Le Pouillé d'Eudes Rigaud constate qu'au milieu du XIII^e siècle, l'église de Colletot était desservie par les chanoines de Corneville, et que les revenus de la cure étaient employés à l'usage du couvent.

En 1628, trente acres de bois nommées la Quaisnée de Colletot, furent adjugées par les agents du domaine à Geofroy Séguin, secrétaire de la chambre du roi, pour le compte de François Le Mercher (2).

A partir de 1645, nous avons une liste des curés de Colletot, présentés par les abbés de Corneville, ce sont : André Pallier, Dom Nicolas Gallot, Pierre Lecourt et Gilles-Jean-Remi de Roiffé. La charité de Colletot fut approuvée en 1648; enfin, une visite de 1684, constate qu'il n'y avait dans l'église, ni chaire à prêcher, ni confessionnal; ordre fut donné d'en établir.

Lors de la recherche de la noblesse par la Galissonnière, Alexandre du Fay, *esc.*, sieur de Transières, habitait la paroisse de Colletot; il fut maintenu le 30 décembre 1667 (3).

Dans le XVIII^e siècle, les chanoines de Corneville avaient aliéné la seigneurie laïque de Colletot. En 1723, Jean-François Hescamp, *esc.*, procureur du roi à Pont-Audemer, prenait le titre de seigneur de Colletot.

Hescamp portait : *d'azur au lys d'argent, la tige garnie de quatre feuilles.*

Le fief de Colletot appartient bientôt à maître Charles Benet, sieur d'Arponville, avocat au Parlement de Paris, qui le vendit en 1752 à Pierre-Alexis Cabot, de Cailletot,

(1) Cet archidiacre doit être l'historien de Guillaume-le-Conquérant, connu sous le nom de Guillaume de Poitiers.

(2) M. Semelaigne, *Hist. de Conches*, p. 26.

(3) *Hist. de l'arrondiss. de Pont-Audemer*, p. 375.

(1) *Echiquier*. L. Delisle, no 28.

(2) Titre manuscrit personnel.

(3) D'après M. Canel, les du Fay de Fourmeiot avaient leur sépulture dans l'église de Colletot, à cause d'une chapelle qui a été détruite.

conseiller-maître à la Cour des Comptes de Normandie, dont une des filles épousa M. Bernard-Alexis-Nicolas-François, Le Bourg-de-Lépine (1), *esc.*, qui était conseiller au roi, lieutenant criminel au bailliage de Pont-Audemer en 1770, puis maire de cette ville en 1785, et enfin l'année suivante maître à la Cour des Comptes de Normandie.

M. Fullot, prieur curé de Colletot, fut reçu en 1768 dans la confrérie du Roumois. Les terres du bénéfice de Colletot étaient alors louées 240 liv.

Louis Chef-d'Hôtel, négociant, né à Rouen, est mort à Colletot, le 7 mai 1799. Il s'était occupé en même temps et avec distinction des sciences physiques et météorologiques. Reçu membre de l'Académie de Rouen, il lui fit plusieurs communications importantes sur un phénomène météorologique observé à Rouen, le 22 janvier 1770, etc..... (2)

A la mort de M. Le Bourg de Lépine, la terre de Colletot devint la propriété de son fils, Arthème, auquel on doit *des Eléments d'Algèbre*, 1804, 2 vol. in-8°; aujourd'hui, elle appartient à M. Armand Le Bourg de Lépine, son fils.

L'église de Colletot n'offre rien à signaler sous le rapport de l'architecture; son autel en bois est d'une forme gracieuse.

Fief: LA SALLE. Ce fief a été longtemps possédé par une branche de la famille de Vivefoy, très répandue dans le Roumois. Jean et Robert de Vivefoy père et fils, de la paroisse de Colletot, furent anoblis par arrêt de 1484. Guillaume de Vivefoy était seigneur de La Salle, à Colletot, lorsque sa famille fut reconnue d'ancienne noblesse, le 23 janvier 1668.

Pierre de Vivefoy, chevalier de Saint-Louis, officier de l'Ecole royale, propriétaire à Appeville, a été un des derniers représentants de cette illustre maison dans ce pays.

COLLETOT : cant. de Pont-Audemer, à 96 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien et diluvium. — *R. not.* n° 180 d'Honfleur à Rouen. — *Ch. de gr. com.* n° 45 d'Appeville à Aizier. — Surf. terr. 428 hect. — Pop. 140 hab. — 4 cont. 3.477 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1.250 fr. — Percep. de Manneville-sur-Risle. — ☒ de Pont-Audemer. — Rec. cont. ind. de Bourneville. — Paroisse. — Ecole mix. de 26 enf. — Bur. de bienf. — 1 déb. de boisson. — 7 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 61, d'arr. et de cant. 8.

(1) Descendant de Raullin Le Bourg, qui vivait vers 1486.

(2) M. Frère, *Manuel du Bibliogr. normand.*

Agriculture. Céréales, lins. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie. Néant. — 3 *patentés.*